

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : 06/04/2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230413-BP23COMMUNE-BF



Délibération N° 2023/03/022

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 –
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusée : FOURNALES Sandrine.

Excusés ayant donné pouvoir : GRELET Annie pouvoir à GIRARD Jean-Paul, PISSIER Gérard pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, CARTON Jean-Pierre pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 1168 789.45 €,

Constatant qu'il apparaît un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 721 602.20 € et un besoin de financement des restes à réaliser s'élevant à 87 897.23 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget primitif 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement ligne (021) d'un montant de 771 208€,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) 809 499.43 €,
- excédent de fonctionnement reporté (002 au BP 2023) 359 290.02 €.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francine Tuffet', written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le